



30 novembre 2022

259

> Pharmaciens propriétaires

## Avis de fin de ruptures de stock

(losartan potassique, Co. 25 mg, 50 mg et 100 mg)

1. Dans les infolettres 367 du 31 janvier 2019, 165 du 17 septembre 2019 et 196 du 21 octobre 2019, nous vous informions que tous les produits du médicament losartan potassique en concentration de **25 mg** inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock.

Nous vous avisons que le Cozaar est à nouveau disponible. Par conséquent, l'utilisation des codes de facturation **99113698** et **99113711** sera permise jusqu'au **3 janvier 2023 inclusivement**, et ce, afin de permettre l'écoulement des stocks de mises en capsules déjà préparées en votre possession.

**Durant la période de rupture de stock** ou de **difficulté d'approvisionnement** des produits génériques, les modalités de l'infolettre 367 du 31 janvier 2019 demeureront en vigueur jusqu'à nouvel avis.

2. Dans les infolettres 367 du 31 janvier 2019 et 165 du 17 septembre 2019, nous vous informions que tous les produits du médicament losartan potassique en concentration de **50 mg** inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock.

Nous vous avisons que le Cozaar est à nouveau disponible. Par conséquent, l'utilisation du code de facturation **99113700** sera permise jusqu'au **3 janvier 2023 inclusivement**, et ce, afin de permettre l'écoulement des stocks de mises en capsules déjà préparées en votre possession.

**Durant la période de rupture de stock** ou de **difficulté d'approvisionnement** des produits génériques, les modalités de l'infolettre 367 du 31 janvier 2019 demeureront en vigueur jusqu'à nouvel avis.

3. Dans les infolettres 076 du 14 juin 2019 et 165 du 17 septembre 2019, nous vous informions que tous les produits du médicament losartan potassique en concentration de **100 mg** inscrits à la *Liste des médicaments* étaient en rupture de stock

Nous vous avisons que le Cozaar est à nouveau disponible. Par conséquent, l'utilisation du code de facturation **99113701** sera permise jusqu'au **3 janvier 2023 inclusivement**, et ce, afin de permettre l'écoulement des stocks de mises en capsules déjà préparées en votre possession.

**Durant la période de rupture de stock** ou de **difficulté d'approvisionnement** des produits génériques, les modalités de l'infolettre 076 du 14 juin 2019 demeureront en vigueur jusqu'à nouvel avis.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires Développeurs de logiciels – Pharmacie